

Délibération du bureau prise par délégation

du 19 mars 2018

n°10

page 1/2

EXTRAIT:

**GRAND
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (22) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINÉ, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (2) :

M.MEUNIER donne pouvoir à Mme LAVRARD
M.BEN EMBAREK donne pouvoir à M.ABELIN

EXCUSES (1) :

Mme DE COURREGES

Secrétaire de séance : Madame Evelyne AZIHARI

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Demande de subvention au titre du contrat de ruralité - Restructuration de l'école élémentaire de Saint-Gervais-Les-Trois-Clochers

Le conseil municipal de Saint-Gervais-Les-Trois-Clochers a décidé d'engager l'opération de réhabilitation de l'école élémentaire « François RABELAIS » dont les objectifs principaux sont de réaliser les mises aux normes réglementaires, d'améliorer les qualités d'usage des locaux et les performances énergétiques de l'équipement.

Le bureau doit maintenant se prononcer sur le soutien qu'il désire apporter à l'opération de la commune de Saint-Gervais-Les-Trois-Clochers ainsi que sur les modalités de financement de cette opération.

* * * * *

VU la circulaire du 23 juin 2016 du ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales,

VU le contrat de ruralité 2017-2020 de Grand Châtellerault signé le 30 juin 2017

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDÉRANT l'intérêt majeur pour le territoire communautaire et ses communes de pouvoir solliciter les crédits de l'État affectés aux opérations en faveur de la ruralité, dans un souci d'une offre de qualité à toute la population,

CONSIDÉRANT le contrat de ruralité et en particulier la fiche page 7 de l'annexe concernant le projet de la commune de Saint-Gervais-Les-Trois-Clochers et correspondant à l'axe 1 « Accès aux services publics et marchands, l'offre en matière de soins et de services de santé ».

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- de soutenir le dossier de la restructuration de l'école élémentaire de Saint-Gervais-Les-

Délibération du bureau prise par délégation**du 19 mars 2018****n°10****page 2/2**

Trois-Clochers dans le cadre du contrat de ruralité,

- d'approuver le plan de financement suivant : coût total 1 082 150 euros HT

DETR	150 000
Contrat de ruralité	150 000
DSIL	324 645
Conseil Départemental	30 000
Emprunt	178 610
Autofinancement communal	248 895
Total Recettes	1 082 150

Travaux de réhabilitation	784 961
Prestations intellectuelles	202 994
Autres dépenses	94 195
Total Dépenses	1 082 150

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

UNANIMITE

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le 21/03/2018

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER